



Communauté
de communes
**LACQ-
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20220912-BECCLO_2022_238-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etait excusé : M. Michel LABOURDETTE.

**OBJET : RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE D'UN CHARGE DE MISSION
SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION**

Cette délibération vise à créer un poste de chargé(e) de mission Sécurité des systèmes d'information au sein du service informatique.

Le chargé de projet aura pour mission de vérifier et valider la conformité des applications, des systèmes et des usages à la politique de sécurité de la collectivité. Il devra également assister les utilisateurs des systèmes d'information et interviendra sur tout ou partie des systèmes informatiques et télécoms de son entité.

C'est ainsi qu'en référence au Code général de la Fonction publique, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de recruter** un agent contractuel de niveau A de la fonction publique territoriale pour 1 an à compter du 14 octobre 2022 dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service,
- **de conclure** un contrat à durée déterminée à temps complet (35 h/mois),
- **de prévoir** la rémunération sur la base de l'indice brut 444 – indice majoré 390 se rapportant au cadre d'emploi des ingénieurs, ainsi que le régime indemnitaire s'y rattachant
- **d'autoriser** son Président à signer le contrat ainsi que les prolongations et les avenants s'y rapportant.
- **de préciser** que les crédits sont prévus au budget 2022.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice

Patrice LAURENT

